

Publié par : juridique
Date de dépôt : 15/06/2026
Date de retrait : 15/08/2026



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 05 Juin 2026
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, VALERIE BUSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A BERNARD ROUBY, PHILIPPE PIERRE A FRANCOISE WELLER, VIRGINIE GINET A MARIE SEDANO, ALEXANDRE JEANTHON A VALERIE BUSO, MARIE IACOVIELLO A NICOLAS CONRAD, ALAIN SOLAZZI A MARTINE HENON, JEAN-CLAUDE CHIARINI A DAVID FERNANDEZ,

Délibération n°

N° D2026-120

Objet

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé des motifs :

M. le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L 313-1 du Code de la Fonction Publique.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel : recrutements, avancements de grade, réussite concours...

1/Création afin de pourvoir un emploi vacant (01/09/2026)

Grade	Nombre	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	3	28h
Adjoint technique	1	15h
ATSEM principal 2 cl	2	30h
Adjoint d'animation	1	28h

2/ Intégration d'agents contractuels- Nomination stagiaire (01/09/2026)

Grade	Nombre	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	2	28h (TNC)

3/ Créations suite à réussite concours/examens (01/07/2026)

Grade	Nombre	Durée hebdomadaire
Animateur	1	35h
Agent de maîtrise	1	35h

4/ Créations suite à avancements de grade (01/07/2026)

Grade	Nombre	Durée hebdomadaire
Attaché principal	1	35h
Adjoint administratif principal 1 cl	2	35h
Adjoint d'animation principal 2 cl	1	35h
Adjoint technique principal 2 cl	1	28h (TNC)

4/ Créations suite à modification de la durée hebdomadaire du poste (01/09/2026)

Grade	Nombre	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	3	28h

5/ Suppressions

Grade	Nombre	Durée hebdomadaire
Attaché	1	35h
Adjoint administratif principal 2 cl	2	35h
Adjoint technique	2	27h
Adjoint technique	1	26,50h (TNC)

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la création des postes susvisés.
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs joint à la présente.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget prévisionnel chapitre 012.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--

